



Les coiffeurs « essentiels » tournés vers l'avenir

Après une année de crise sanitaire qui a particulièrement affecté la profession (-19,5 % de CA en 2020 comparativement à 2019- source ordre des experts comptables), l'Union nationale des entreprises de coiffure publie sa brochure annuelle « Chiffres-clés 2020 » et fait le point sur l'impact de la pandémie sur le secteur et le recours aux différents dispositifs d'aide mis en place au cours de l'année 2020.

La coiffure compte au 1er janvier 2021 plus de 98 000 établissements (dont 68 600 salons de coiffure) et 178 000 actifs (dont 109 000 salariés, alternants inclus). Cela représente une moyenne de 146 établissements pour 100 000 habitants (107 salons et 39 coiffeurs à domicile en moyenne), avec des disparités départementales importantes en métropole (de 95 à 224 établissements pour 100 000 habitants). Ce nombre d'établissements est en progression de 2% par rapport à 2019.

En 2020, le secteur a dénombré 7 200 nouvelles immatriculations soit une baisse de 9%. 560 défaillances d'entreprises ont été enregistrées contre 908 l'année précédente. L'année 2020 comptabilise également 5 360 fermetures d'établissements, soit une baisse de 20%. L'ensemble de ses évolutions peuvent s'expliquer par les mesures de soutien aux entreprises mises en place durant la crise sanitaire.

Le nombre d'actifs du secteur diminue de 2 250 salariés. Le transfert du salariat vers le micro-entrepreneuriat se poursuit et ce dernier progresse au détriment de l'entreprise individuelle classique. Le secteur compte plus de 26 000 micro-entrepreneurs principalement des coiffeurs à domicile, mais également des coiffeurs en salon qui travaillent seuls.

Deuxième secteur de l'artisanat formant des apprentis en CFA, la coiffure enregistrerait à la rentrée scolaire 2019-2020 plus de 17 700 apprentis.

Les alternants (apprentis + contrats de professionnalisation) représentent 17 % de l'emploi salarié du secteur qui comprend au total près de 109 000 collaborateurs.

Dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre, l'abrogation de l'arrêté de 1992 (qui limitait à un le nombre d'apprenti formé par maître d'apprentissage) et la décision prise par le gouvernement de prolonger l'aide exceptionnelle de soutien à l'alternance réjouit Christophe DORE, Président de l'Union nationale des entreprises de coiffure :

L'apprentissage est une voie d'entrée privilégiée pour la coiffure qui enregistre par ailleurs d'excellent taux d'insertion et donne donc des perspectives d'avenir aux jeunes dans notre belle profession."

L'Union nationale des entreprises de coiffure reste toutefois prudente et attentive aux effets de la crise sanitaire. En effet, la coiffure, classée essentielle en 2021 n'a pas subi de fermeture (à l'exception des salons situés en galeries commerciales fermées) lors du premier semestre 2021 mais la consommation et le visitorat sont restés particulièrement affectés par la situation sanitaire du fait de la fermeture des commerces dits non essentiels, d'un fort taux de recours au télétravail, de la limitation des loisirs et des événements festifs. En juin, d'après notre étude mensuelle, près de 4 salons sur 10 n'ont pas retrouvé leur niveau de chiffre d'affaires de juin 2019 et un tiers des dirigeants reste inquiet ou très inquiet quant à l'avenir de leur entreprise.

A propos de l'Union nationale des entreprises de coiffure

Première organisation professionnelle du secteur, l'Union nationale des entreprises de coiffure jouit d'une présence nationale à travers 13 unions régionales, 96 syndicats départementaux, 185 salariés et 3000 élus bénévoles. Acteur majeur du dialogue social, engagé pour défendre les intérêts socio-économiques de la profession, l'Union nationale des entreprises de coiffure travaille à une vision du métier résolument tournée vers l'avenir autour des enjeux liés à la formation, la RSE ou encore le digital. L'UNEC est aussi l'interlocuteur privilégié des tous les chefs d'entreprise (avec ou sans salariés) avec pour mission de les accompagner dans la transformation du métier. Enfin l'Union nationale des entreprises de coiffure endosse le rôle de représentant de la profession auprès des institutions en les sensibilisant pour valoriser et créer les conditions de son développement.

Plus d'informations sur : www.unec.fr

Contacts presse :

Céline Lavail-Georgin

Responsable Marketing et Communication

celine.lavail@unec.fr

01 42 61 50 65

Christelle Pelka

Directrice du Cabinet du Président

christelle.pelka@unec.fr

06 88 35 53 48